

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 26/06/2019.

Étaient présents : M. MERCIER Jacques, M. ORAIN Xavier, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme MÉTAYER Maryse, M. CRAMAILH Yves.

Était absent : Néant

Absentes pour démission : Mme LAPOUGE Raquel, Mme DELMAS-AMELOT Michèle.

Assistaient : Mme TESNIÈRE Maryse – secrétaire générale, Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05/06/2019

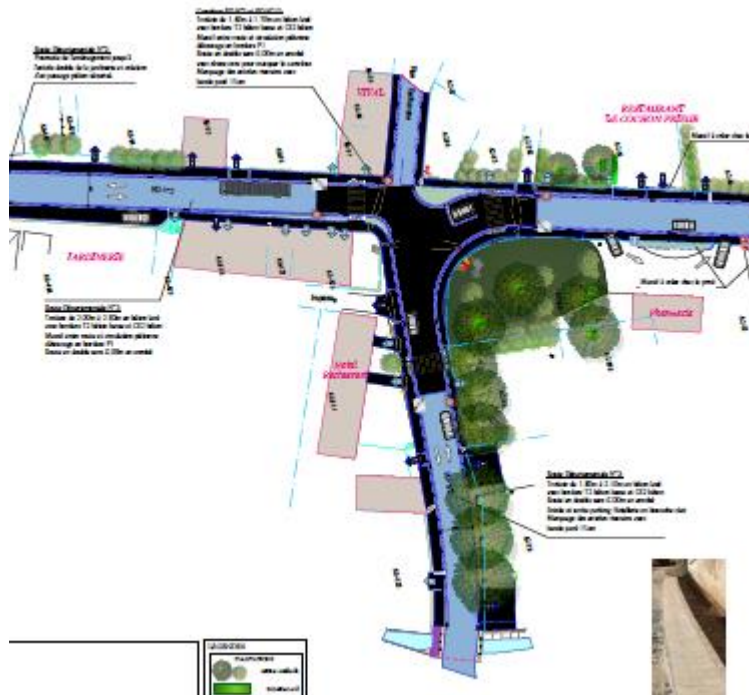
Il est adopté à l'unanimité.

OBJET : Sécurisation des routes départementales en périphérie du bourg

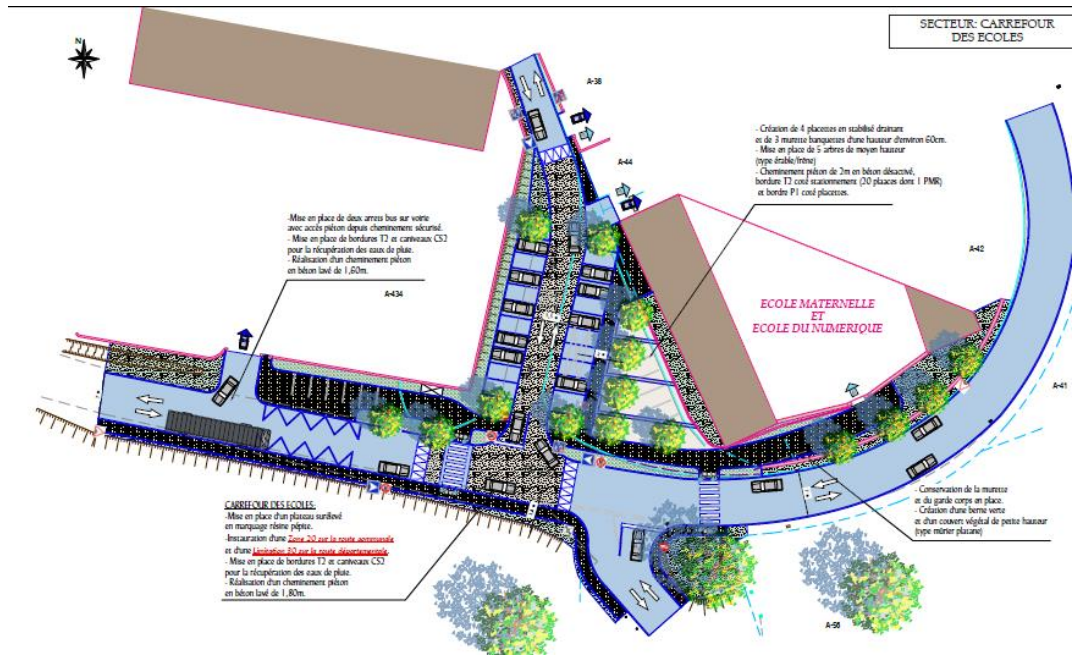
Pour mémoire marché notifié le 21 mars 2018 au cabinet ESPACES SARL.

Marché adapté de Maîtrise d'œuvre : remise de l'étude globale par le cabinet ESPACES Sarl (tranche ferme du marché)

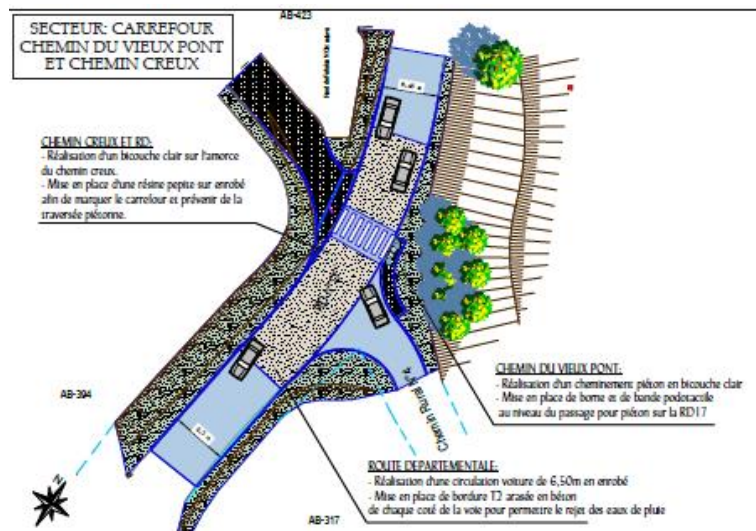
Carrefour Plaisance (Tranche optionnelle n° 1) pour une estimation prévisionnelle de 217 205,62 € H.T.



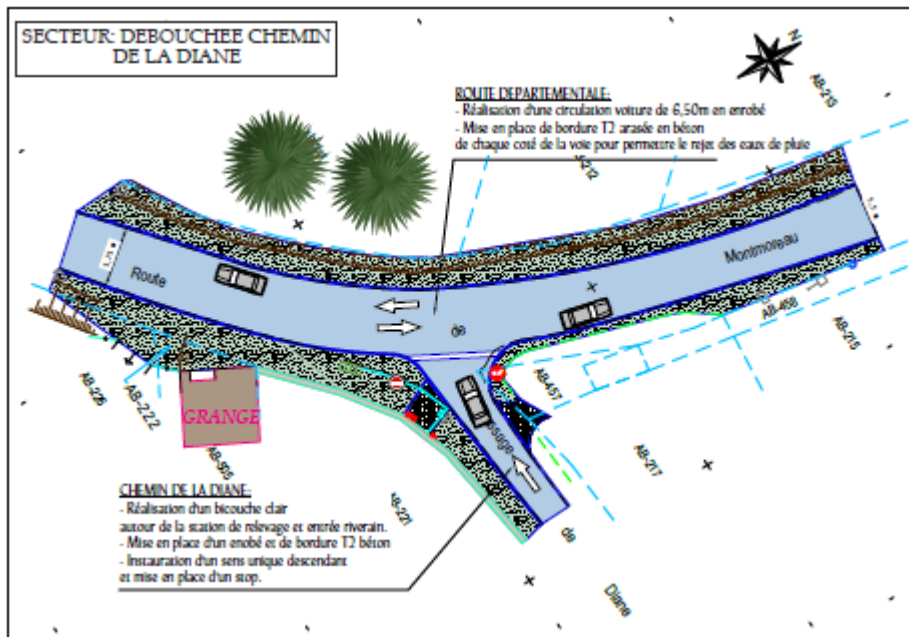
Carrefour des Écoles (tranche optionnelle n° 3) pour une estimation prévisionnelle de 300 546,98 € H.T.



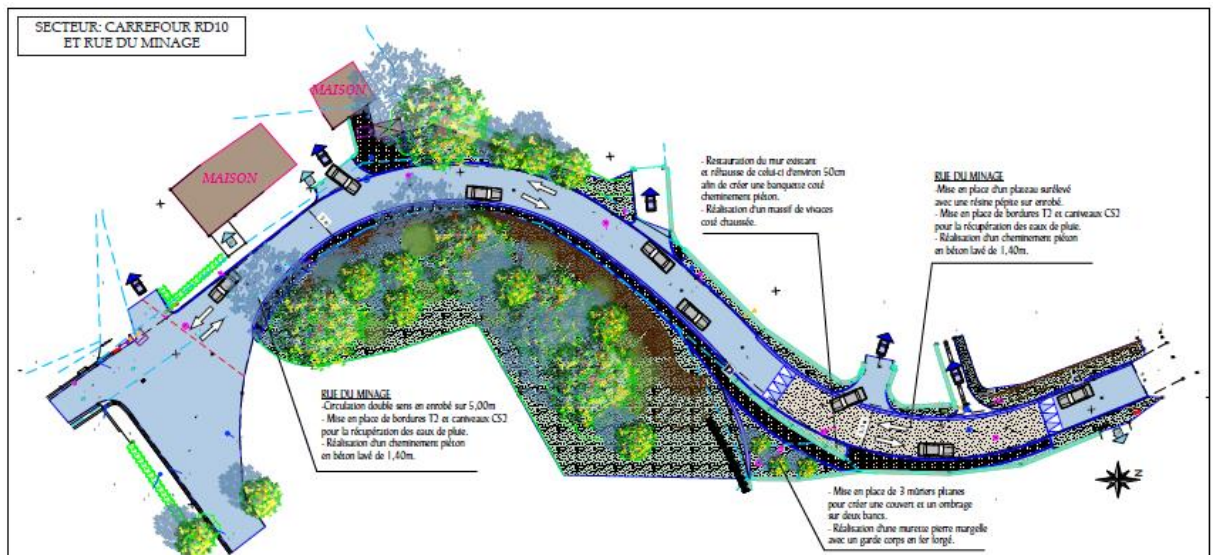
Carrefour Chemin de Pont-Vieux et Chemin Creux (tranche optionnelle n° 3) pour une estimation prévisionnelle de 67 527,00 € H.T.



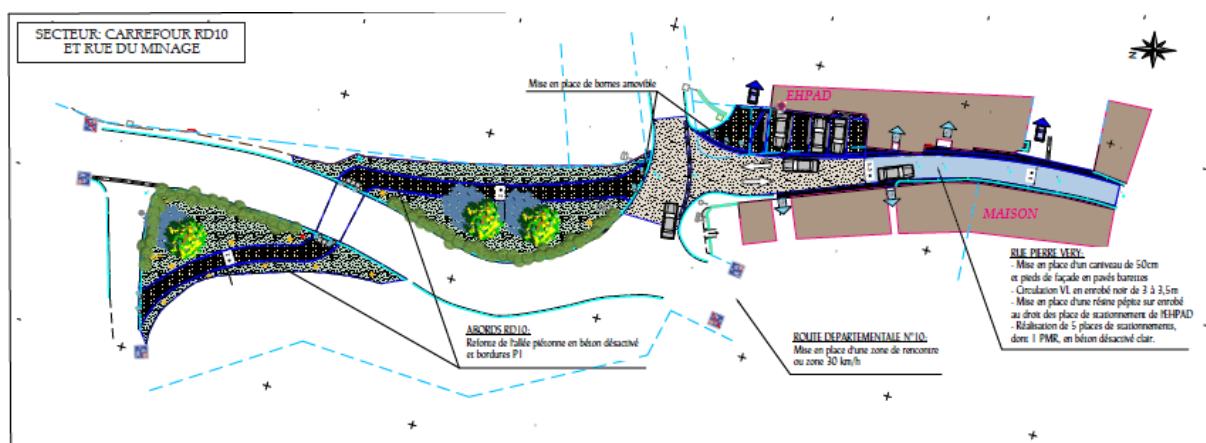
Carrefour Chemin de la Diane (tranche optionnelle n° 3) pour une estimation prévisionnelle de 64 294,50 € H.T.



Carrefour RD 10 et rue du Minage (tranche optionnelle n° 4) pour une estimation prévisionnelle de 129 923,40 € H.T.



Passage Jean FALLOT - rue du Minage (tranche optionnelle n° 4) pour une estimation prévisionnelle de 157 475,55 € H.T.



Récapitulatif estimation financière du cabinet ESPACES

Récapitulatif financier						
Phase n°1: Traverse RD17 et RD2						
	Carrefour RD17/RD2	RD17/Carrefour rue St Jean	Carrefour rue St Jean	Sortie de Village coté Laprade		
MONTANT HT DES TRAVAUX	217 205,62 €	288 940,42 €	80 089,63 €	98 039,34 €		
TVA 20 %	43 441,12 €	57 788,08 €	16 017,93 €	19 607,87 €		
MONTANT TTC DES TRAVAUX	260 646,74 €	346 728,50 €	96 107,56 €	117 647,21 €		
MONTANT HT TOUTES TRANCHES	684 275,01 €					
TVA 20 %	136 855,00 €					
MONTANT TTC TOUTES TRANCHES	821 130,01 €					
DONT:	TOTAL	Carrefour RD17/RD2	RD17/Carrefour rue St Jean	Carrefour rue St Jean	Sortie de Village coté Laprade	
MONTANT HT EDILITE	589 756,01 €	192 045,62 €	249 685,42 €	64 187,63 €	83 837,34 €	
MONTANT HT CHAUSSEE RD (y compris)	94 519,00 €	25 160,00 €	39 255,00 €	15 902,00 €	14 202,00 €	
Phase n°2: RD10 et voies communales						
	Carrefour des Ecoles	Rue du Minage Basse	Carrefour RD10 / Rue du Minage	Débouchée chemin de la Diane	Carrefour chemin du vieux pont / Chemin Creux	
MONTANT HT DES TRAVAUX	300 546,98 €	157 475,55 €	129 923,40 €	64 294,50 €	67 527,00 €	
TVA 20 %	60 109,40 €	31 495,11 €	25 984,68 €	12 858,90 €	13 505,40 €	
MONTANT TTC DES TRAVAUX	360 656,37 €	188 970,66 €	155 908,08 €	77 153,40 €	81 032,40 €	
MONTANT HT TOUTES TRANCHES	719 767,43 €					
TVA 20 %	143 953,49 €					
MONTANT TTC TOUTES TRANCHES	863 720,91 €					
DONT:	TOTAL	Carrefour des Ecoles	Rue du Minage Basse	Carrefour RD10 / Rue du Minage	Débouchée chemin de la Diane	Carrefour chemin du vieux pont / Chemin Creux
MONTANT HT EDILITE	666 747,43 €	278 201,98 €	140 315,55 €	129 923,40 €	56 984,50 €	61 322,00 €
MONTANT HT CHAUSSEE RD (y compris)	53 020,00 €	22 345,00 €	17 160,00 €	0,00 €	7 310,00 €	6 205,00 €
Montant total travaux						
MONTANT HT TRAVAUX			1 404 042,44 €			
TVA 20 %			280 808,49 €			
MONTANT TTC TRAVAUX			1 684 850,92 €			

Ces études de diagnostic globales ont été validées à la majorité (8 voix pour, 1 abstention).

Marché adapté de Maîtrise d'œuvre : validation des tranches optionnelles du marché – coût prévisionnel définitif

Les tranches optionnelles concernent les phases "travaux" qui se définissent dans une mission de maîtrise d'œuvre de la façon suivante :

- étude d'exécution et de synthèse (EXE)
- projet (PRO)
- assistance à la passation du marché (ACT)
- direction de l'exécution des travaux (DET) y compris l'ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC)
- assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR)

Monsieur le Maire souhaite, dans l'immédiat, réserver la phase "travaux " sur les tranches optionnelles suivantes :

- le carrefour "Plaisance" (RD2/RD17)
- l'aménagement de la route de Laprade (RD17)
- le carrefour "rue St-Jean/route de Laprade"

Ces trois premiers points ont fait l'objet d'une demande de subvention déposée au titre de la DETR 2019 (État). Un avis favorable a été donné à ce dossier ; la commune sera subventionnée à hauteur de 30% d'un montant subventionnable de 656 884,50 € HT soit un financement de 197 065,00 €.

Un permis d'aménager va être déposé auprès de la DDT et du Service départemental de l'Architecture. Un marché public de travaux va être lancé pour pouvoir démarrer le chantier dès Octobre/Novembre 2019. Ce marché comprendra une tranche ferme (carrefour "Plaisance") et deux tranches optionnelles (route de Laprade et carrefour Rue St-Jean/route de Laprade).

Dans un deuxième temps, il pourra être envisagé :

- l'aménagement du cheminement "Parking Nord-Passage Jean FALLOT-rue du Minage-parking du Champ de Foire".

Compte tenu d'une charge financière importante pour la commune, la partie "carrefour des écoles- carrefour chemin creux/Pont Vieux et carrefour de la Diane" serait entreprise ultérieurement dans le cadre d'un nouveau marché.

Monsieur le Maire propose donc de définir le coût prévisionnel définitif comme suit :

Désignation	Coût prévisionnel définitif HT
Carrefour "Plaisance"	217 205,62 €
Route de Laprade	288 940,42 €
Carrefour "rue St-Jean/route de Laprade	80 089,63 €
Cheminement "Parking Nord/Champ de Foire	287 398,95 €
TOTAL	873 634,62 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour entreprendre les trois premières tranches de travaux.

Avenant n° 01 au marché adapté de maîtrise d'œuvre (rémunération du cabinet ESPACES SARL)

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour augmenter la rémunération du maître d'œuvre de 10% par voie d'avenant comme suit :

Montant initial HT du marché	42 069,00 €
Augmentation HT de 10%	4 206,90 €
Nouveau montant du marché HT	46 275,90 €

avec la répartition suivante :

TRANCHES	ATTRIBUTAIRES	MONTANT H.T. EN EUROS	MONTANT AVENANT 01 H.T. EN EUROS	MONTANT TOTAL H.T. EN EUROS
Tranche ferme	ESPACES SARL 28, rue Talleyrand Périgord 24000 PÉRIGUEUX	9 675,87	967,38	10 643,25
1 ^{ère} tranche optionnelle		8 017,09	1 172,68	9 189,77
2 ^{ème} tranche optionnelle		8 592,58	2 876,25	11 468,83
3 ^{ème} tranche optionnelle		5 099,71	- 1 864,91	3 234,80
4 ^{ème} tranche optionnelle		10 683,75	1 054,60	11 738,35
TOTAL HT DES HONORAIRES PROJETÉS		42 069,00	4 206,00	46 275,00
T.V.A. 20%		8 413,80	841,20	9 255,00
TOTAL TTC DES HONORAIRES PROJETÉS		50 482,80	5 047,20	55 530,00

Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean : préparation du marché subséquent n° 02 avec l'agence GOUTAL, titulaire du marché "Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostics et maîtrise d'œuvre).

Pour faire suite au marché subséquent n° 01 qui consistait :

- à prendre connaissance des études précédentes,
- à prendre connaissance des interventions précédentes,
- et à l'établissement d'un rapport de synthèse,

pour 35 850,00 € HT (43 020,00 € TTC), il y a lieu de préparer le marché subséquent n° 02.

Le contenu de la mission serait le suivant :

- **procéder à la mise en place de systèmes d'analyse** afin de suivre au plus près immédiatement et sur la durée l'évolution des mouvements structurels, notamment :
 - fissuromètres facilement relevables
 - extensomètres
- **procéder à une étude climatique (température et hygrométrie)**

Les capteurs devront de préférence être non filaires, autonomes et placés, dans la mesure du possible, dans des zones de non circulation des visiteurs. Ils ne devront pas être fixés dans la pierre.

Les paramètres principaux enregistrés devront être, a minima, la température de l'air et l'humidité relative. Des profils de températures et d'humidité devront être réalisés en hauteur et dans la profondeur de l'édifice, ainsi que dans les salles adjacentes, en tenant compte dans chaque cas des ouvertures.

Le cahier de visite du site devra être accessible au prestataire de l'étude.

Une station climatique externe devra également être installée pendant la période d'enregistrement qui devra être **au minimum de quatorze mois** (un cycle saisonnier et un recouvrement de deux mois). Celle-ci pourra comporter un pluviomètre afin de faire le lien avec l'étude hydrologique.

- **procéder à un suivi évènementiel :**
 - flux de visiteurs (nombre, date et horaires),
 - horaires de début et de fin des périodes d'éclairage,
 - évènements climatiques dans et aux abords du monument (niveau des eaux souterraines, gel, épisodes orageux extrêmes, écarts brutaux de température ...),
 - vie du bâtiment : relever et quantifier les chutes de matériaux, venues d'eau ...
- **procéder à l'analyse des matériaux constituant l'édifice** et notamment de ceux émanant des précédentes interventions :
 - caractérisation de la distribution porale de la pierre ainsi que sa charge saline,
 - analyse des mortiers, bétons,

- datation des reconstructions suite aux effondrements ayant eu lieu au cours de l'Epoque Moderne,
- **réaliser une étude hydrogéologique : connaissance du massif rocheux, des réseaux et venues d'eau**
- **réaliser une étude sur la végétation du massif rocheux et son impact sur la stabilité du massif**
- **localiser les décors peints et faire leur constat d'état.**

Ces analyses et contrôles se feront sur **une durée minimale de 14 mois.**

- **Elaborer sur la base des résultats d'analyse, un projet détaillé des travaux de restauration, d'aménagement et de mise en tourisme du monument.** Plusieurs scénarios de restauration pourront être proposés par la maîtrise d'œuvre. Ces scénarios comprendront notamment :
 - les travaux de confortement structurel, dans le respect du caractère patrimonial de l'édifice,
 - l'assainissement :
 - ⇒ climatique,
 - ⇒ micro-biologique : l'église présente des recouvrements biologiques très intenses, favorisés par l'humidité relative forte et la lumière (naturelle et artificielle). Un équilibre devra être trouvé afin que la suppression des entrées lumineuses ne conduise pas au confinement de l'édifice.
 - Un traitement biocide ne sera envisageable qu'une fois la phase étude et la phase travaux achevées,
 - la gestion des entrées d'eau, notamment en agissant sur la végétation de la falaise,
 - la restauration des peintures murales,
 - les conditions d'ouverture au public en respectant les règles de conservation préventive,
 - la mise en sécurité, l'accessibilité au public et la réalisation d'une banque d'accueil,
 - la mise en valeur du site : éclairage (lumières froides), électricité,
 - la valorisation, la médiation et l'animation autour du chantier.

Pour information, l'agence GOUTAL a fait un premier chiffrage (pour l'ensemble de la mission : prestations intellectuelles et matériels nécessaires) à hauteur de 334 906,00 € HT (401 887,20 € TTC)

Le délai d'exécution et le coût définitif ne seront connus qu'au moment de la signature de ce deuxième marché.

N°050/2019

OBJET : Confortement et restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean – Étude de diagnostic complémentaire – Demande de financement auprès de l'État.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers, conservation des Monuments Historiques.

Ce courrier propose une opération concernant la réalisation d'une étude de diagnostic en vue du confortement et de la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente) sur le budget 2019 du ministère de la culture.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'État d'un montant de 309 788,05 euros, soit 92,50 % du montant subventionnable de l'opération estimé à 334 906,00 euros HT, dans la mesure où le projet verrait une décision d'engagement dans l'année 2019.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 334 906,00 euros H.T.,

SOLLICITE l'aide financière de l'État (ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 309 788,05 euros, représentant 92,50 % de la dépense H.T. subventionnable,

APPROUVE le budget prévisionnel de l'opération comme suit :

Financement	Montant
État (Ministère de la culture) – 92,50% de la dépense H.T. subventionnable	309 788,05 €
Autofinancement – 7,5% de la dépense H.T. subventionnable	25 117,95 €
Montant global H.T. de l'opération subventionnable	334 906,00 €

S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 334 906,00 euros H.T. (401 887,20 euros T.T.C.) sur le budget 2019 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

PRÉCISE que la commune à la libre disposition du monument concerné,

ATTESTE que la commune récupère la T.V.A. par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

INDIQUE que son numéro SIRET est le suivant : 211 600 200 00011,

INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

N° 040/2019

OBJET : Définition du programme de travaux d'investissement 2019 pour la voirie communale.

Dans le cadre de la compétence "voirie" de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, il y a lieu, pour la commune, de définir un programme de travaux d'investissement de voirie pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose le programme suivant :

Désignation	Montant estimé TTC
Chemin communal de Pont-Vieux	784,80 €
Rue du Minage	1 268,40 €
Chemin communal de Baise-Vigne	7 576,20 €
TOTAL	9 629,40 €

Avec un financement comme suit :

Désignation	Montant estimé TTC
Devis retenu par la commune	9 629,40 €
Participation commune Maîtrise d'œuvre	204,91 €
TOTAL PROGRAMME CDC	9 834,31 €
Subvention FDAC 2019 (30% Département)	732,61 €
FCTVA sur projet global (16,404%)	1 613,22 €
Reste à charge du projet global	7 488,48 €
Engagement de la CDC	3 702,07 €
FOND CONCOURS DE LA COMMUNE	3 786,51 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux d'investissement sur la voirie pour l'année 2019, proposé par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics a indiqué souhaiter engager une démarche privilégiant "une réflexion globale, pluriannuelle, concertée et prenant en compte l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux mais aussi plus efficace".

Le gouvernement indique vouloir souhaiter tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages (notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement de certaines tâches répétitives) pour refonder l'organisation et les actions territoriales différemment :

- d'un côté concentrer et dématérialiser les tâches non visibles par le public pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement, permettant à l'Etat de réaliser des gains de productivité sans dégrader la qualité du service public (comme le traitement des factures et des mandats par exemple)
- de l'autre apporter une offre de service nouvelle en augmentant très fortement les sites ou un accueil de proximité sera assuré, notamment dans les maisons France services ou dans les mairies, si les maires le souhaitent. L'extension de l'accueil sur rendez-vous améliorera la réponse apportée aux questions des contribuables. L'objectif est d'augmenter le nombre d'accueils de proximité de 30 % d'ici 2022.

En Charente, selon les services de l'Etat, cela se traduirait par une présence des services la Direction Générale des Finances Publiques dans 24 communes, soit 9 de plus qu'actuellement, dont 8 de plus parmi les communes de moins de 3 500 habitants.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agirait selon les services de l'État d'une première hypothèse de travail servant de point de départ pour une concertation très approfondie avec l'ensemble des parties prenantes et des élus et ayant vocation à évoluer.

Au-delà de la problématique de l'implantation géographique des sites, le projet porte par ailleurs sur une véritable réforme en profondeur du rôle des Trésoreries Publiques.

Concernant le territoire du Sud Charente (Communautés de Communes 4 B et Lavalette Tude Dronne), le projet prévoit :

- 5 accueils de proximité qui seront organisés au sein des actuelles Maisons de Services au Public et dont ni la fréquence d'accueil, ni même les services proposés ne sont connus et précisés. Ces accueils sembleraient destinés à tout public,
- la présence de Conseillers des Collectivités Locales qui seront présent au sein des locaux des sièges des Collectivités locales (Touvérac et Montmoreau). La fréquence de ces permanences n'est pas précisée. Les services de gestion comptable de Barbezieux et Chalais seraient ainsi supprimés
- le maintien, sur la Commune de Barbezieux, des seuls services fiscaux.

Qu'il s'agisse des usagers ou des collectivités locales, ce projet s'apparente à un recul des services publics de proximité.

Concernant ce dernier point, Monsieur le Maire signale que l'Association des Maires de France a saisi Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics pour solliciter l'arrêt immédiat des fermetures des trésoreries.

Cette demande est motivée :

- par les difficultés pratiques provoquées par cette nouvelle carte, notamment concernant les modalités de paiement des services publics par les usagers (gestion des fonds des régies),
- l'impact budgétaire de cette réforme, les charges induites étant transférées de l'État aux Collectivités Locales,
- par la suppression d'un service de proximité.

Par ailleurs, concernant le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public, Monsieur le Maire souligne la profonde inégalité objective dont le Sud Charente est victime par rapport à d'autres territoires du Département.

Ainsi, alors que le Nord du Département voit le maintien de deux unités de services de gestion comptable (Ruffec et Confolens), sans explication aucune, les services de gestion comptable de Chalais, Villebois-Lavalette et Barbezieux sont purement et simplement supprimés.

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public aggrave l'éloignement des services publics de proximité pour les citoyens et leurs sentiments d'abandon,

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public accentue et formalise les inégalités territoriales dont sont déjà victimes les territoires ruraux,

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public induit une charge supplémentaire pour les Collectivités,

Considérant que le projet de refonte de la carte des services du Trésor Public est inégalitaire entre territoires du Département,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- **ÉMET** un avis défavorable au projet de nouvelle organisation des services des finances publiques en Sud Charente,
- **DEMANDE** une égalité de traitement entre les territoires du Département,
- **DEMANDE** en conséquence le maintien des actuelles Trésoreries de gestion comptable et sur le territoire Sud Charente (Barbezieux Saint-Hilaire, Chalais et Villebois-Lavalette), ainsi que le maintien des services offerts par ces Trésoreries,
- **DEMANDE** une négociation avec les services de l'État pour tenir compte des propositions qui seront faites par les élus du Sud-Charente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires pour porter les propositions du territoire pour aboutir à une organisation des services des finances publiques en Sud-Charente concertée et équilibrée.

N° 042/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 02 – virement de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour financer l'achat d'audioguides à l'église souterraine Saint-Jean :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2316-420 : Tableau "Vierge à l'Enfant"	- 5 000,00 €	
D 2188-466 : Audioguides église souterraine		+ 5 000,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 043/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 03 – nouveaux crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour alimenter le budget annexe "Base de Loisirs" :

MONTANT DU SURÉQUILIBRE avant la présente Décision Modificative n° 03	77 913,00 €
---	--------------------

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
C/65737	Subvention équilibre Base Loisirs	7 500,00 €			

MONTANT DU SURÉQUILIBRE après la présente Décision Modificative n° 03	70 413,00 €
---	--------------------

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 044/2019

OBJET : Exercice 2019 - Budget annexe "Base de Loisirs" – Décision modificative 01 – nouveaux crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe de la Base de Loisirs sur l'exercice 2019, pour permettre de financer le recrutement d'un adjoint technique territorial pour des besoins saisonniers pour la période du 13/05/2019 au 15/09/2019 :

Désignation		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
D 6413 – Personnel non titulaire		+ 5 000,00 €
D 6451 – Cotisations URSSAF		+ 2 500,00 €
RECETTES		
R 7552 – prise en charge déficit budget annexe		+ 7 500,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 045/2019

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/11/2019.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la collectivité : renforcer l'équipe actuelle du service technique de la commune, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} novembre 2019 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature de la fonction	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent des interventions techniques	35 heures

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

CHARGE Monsieur Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget primitif 2019 de la commune.

N° 046/2019

OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie à compter du 01/10/2019.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du secrétariat de Mairie, plus particulièrement au service comptable ;

Monsieur le Maire propose:

Nombre d'emplois non permanent	Grade	Nature de la fonction	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique administratif	Agent polyvalent dans les fonctions de secrétariat et de comptabilité	35 heures

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

PRÉCISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 (Échelle C1)

CHARGE Monsieur Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget primitif 2019 de la commune.

N° 047/2019

OBJET : Tourisme : continuité nautique – mise en place d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Lavalette Tude Dronne et la commune

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la communauté de communes Lavalette Tude Dronne souhaite coordonner, en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval (SABV Dronne Aval), une réflexion autour de l'amélioration des conditions de navigation sur la Dronne, entre les communes de Saint-Séverin et Médillac. Il s'agit d'aménager et/ou d'améliorer les ouvrages qui, sur l'ensemble de la rivière rendent la navigation dangereuse et non continue.

Le SABV Dronne Aval a réalisé un diagnostic complet de tous les ouvrages, les esquisses des travaux à réaliser et un prévisionnel du coût des travaux.

Dix sites sont concernés sur le territoire de la communauté de communes :

- ouvrage de Vigeraud à Saint-Séverin,
- ouvrage de Poltrot à Nabinaud,
- ouvrage de Ragot à Laprade,
- ouvrage de Mirand à Laprade,
- ouvrage de Moulin Neuf à Laprade,
- ouvrage d'Aubeterre-sur-Dronne,
- ouvrage de Nadelin à Bonnes,
- ouvrage de Bonnes,
- ouvrage de Chenaud aux Essards,
- ouvrage de Pommier à Médillac.

La communauté de communes a décidé dans sa séance de conseil communautaire du 23 mai 2019 de prendre en charge la coordination des actions menées en faveur de la continuité nautique sur la Dronne avec la mise en place d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour une opération donnée, pendant une durée déterminée et dans les conditions fixées par convention définissant les modalités administratives, techniques et financières entre la communauté de communes, le SABV Dronne Aval et les communes concernées (loi MOP n° 85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) selon les modalités suivantes :

- **Répartition des missions** : En raison du transfert temporaire de la qualité de maître d'ouvrage au profit de la communauté de communes, cette dernière assurera les attributs inhérents à cette fonction. Elle obtiendra toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux, fera réaliser les devis correspondants, assurera les demandes et le suivi des subventions... Le SABV Dronne Aval assurera le suivi technique du projet.
- **Modalités financières** : La communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage à titre gracieux. Le coût des travaux sera à la charge des communes concernées (la communauté de communes finance les travaux et perçoit les subventions). Un titre de recettes sera ensuite adressé à chaque commune pour le paiement correspondant au "reste à charge" pour chacune d'entre elles.

Le coût prévisionnel de la dépenses pour l'ouvrage d'Aubeterre-sur-Dronne est estimé 1 320,00 € TTC duquel seront déduites les subventions espérées (Fonds LEADER, Région, Département, FCTVA, ...).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la mise en place par la communauté de communes d'une opération globale d'amélioration des ouvrages afin d'assurer la continuité nautique sur la Dronne, de Saint-Séverin à Médillac,

APPROUVE la prise en charge de la coordination des actions de la communauté de communes via un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,

AUTORISE Monsieur Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

N° 048/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget annexe "Assainissement" – Décision modificative n° 01 – crédits complémentaires.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe du service de l'assainissement de la commune sur l'exercice 2019 pour annuler une facture émise à tort :

MONTANT DU SURÉQUILIBRE avant la présente Décision Modificative n° 01		72 950,00 €
---	--	--------------------

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article / Programme	Nature	Montant des crédits à ouvrir
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
C/673	Titres annulés	2 000,00 €			

MONTANT DU SURÉQUILIBRE après la présente Décision Modificative n° 01		70 950,00 €
---	--	--------------------

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 049/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 04 – virement de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour ajuster les amortissements 2019 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
D 022 : Dépenses imprévues	- 129,00 €	
D 6811-042 : Dotation aux amortissements		+ 129,00 €
INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
D 2313-460 : Sacristie église St-Jacques		+ 129,00 €
RECETTES		
R 28041512-040 : GFP Bâtiments Installations		+ 129,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 051/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 05 – nouveaux crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 afin de régulariser le trop perçu de l'État concernant les aides versées au titre des emplois d'avenir :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 678 : Autres charges exceptionnelles		+ 3 445,00 €
R 74712 : Participations État Emplois d'avenir		+ 3 445,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Informations diverses :

Bâtiments de l'ancien "Centre de Découvertes" appartenant au Département de la Charente

Pour faire suite à une rencontre, la semaine passée, avec le Département de la Charente, la Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne et Monsieur le Maire, la porte est ouverte pour une restitution des locaux à la communauté de communes Lavalette Tude Dronne pour l'euro symbolique.

Reportages sur le village

- France 3 Périgord le 25/06/2019
- Télévision Néerlandaise, la semaine passée, pour l'émission "Dream House Wanted" diffusée Septembre/Octobre
- Télévision Britannique, pour l'émission "A place in The Sun : Home and/or Away" : 3 jours de tournage les 3, 4 et 5 juillet

Pétition du 25/06/2019 déposée en Mairie le 02/04/2019 demandant la fermeture de la rue Saint-Jean et du Chemin des Doves le dimanche du 07/07/2019 au 01/09/2019

Le conseil municipal rappelle aux signataires de cette pétition que l'arrêté municipal du 27/07/2010 est toujours en application en ce qui concerne la rue Saint-Jean pour une fermeture le dimanche de 8 heures à 20 heures sur la période du 01/05/2019 au 30/09/2019 et que la fermeture du chemin des Doves le dimanche est régie par l'arrêté municipal du 31/03/2010 pour la période du 01/04/2019 au 30/09/2019. Il est également rappelé l'incivilité des gens qui enlèvent les barrières pour passer et ne les replacent pas.

**Le conseil municipal est allé plus loin dans la mesure : il demande, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation tous les jours de la semaine sur l'intégralité de la rue Saint-Jean, de 12 heures 30 à 19 heures, pour la période du 14 juillet au 15 août inclus et le dimanche de 8 heures à 20 heures.
Compte-tenu de la présence de la Gendarmerie pendant cette période, toute infraction aux arrêtés précités sera verbalisée.**

Demande de Monsieur Laurent COMTE

Accord à l'unanimité pour qu'il puisse effectuer 105 heures de travaux d'intérêt général au sein du service technique en période hivernale.

Salon du livre à Aubeterre-sur-Dronne le 07/07/2019

Le salon du livre organisé par "Arts et Lettres de Charente" se tiendra le 7 juillet 2019 dans la salle des mariages. De plus, Christian ROBIN, qui a organisé avec Noël VERY l'exposition "Pierre Véry", sera également présent pour exposer et vendre les éditions anciennes et les rééditions des œuvres de l'auteur. Il est à noter également la participation l'après-midi de Mme Geneviève CALLEROT de Saint-Aulaye (24), 103 ans, résistante, femme de lettres et agricultrice

Festival "Itinéraire Baroque en Périgord"

Ce festival se déroule sur 4 jours, fin juillet, du 25 au 28/07/2019. Un concert d'orgue sera donné le samedi 27/07/2019 à 9 h 45 à l'église Saint-Jacques.

Les animations de la saison 2019 par les associations Aubeterriennes

- Fête de la musique le 21/06/2019 à 20 h 00, Place Ludovic Trarieux avec l'orchestre "LA ISABECICA",
- Le 14/07/2019 à 20 h 30, Place Ludovic Trarieux avec l'orchestre PATRICK ALAIN,
- Les nuits musicales à l'Église souterraine les 17/07/2019, 25/07/2019, 31/07/2019, 06/08/2019, 13/08/2019,
- Alain VELUET, le 17/08/2019 à l'église souterraine,
- Marché nocturne le 01/08/2019, place du Champ de Foire,
- Concert de Jazz le 14/09/2019 sur le parvis de l'Église souterraine,
- Les 21/09 et 22/09/2019, marché des potiers sur le parvis de l'Église souterraine et parcours d'argile dans le village avec installation d'une œuvre d'art pérenne entre le n°4 et le n°6 de la Rue Saint-Jacques.

Dates des réunions du conseil municipal pour 2019

- | | | |
|------------|-------------|------------|
| - Mercredi | 04/09/2019, | 19 heures, |
| - Mercredi | 09/10/2019, | 19 heures, |
| - Mercredi | 06/11/2019, | 19 heures, |
| - Mercredi | 04/12/2019, | 19 heures. |

Questions diverses :

- Néant

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt-et-une heures quarante-cinq.

Conseillers municipaux présents	Signatures
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	
LAPOUGE Raquel	Absente pour démission
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
AMELOT-DELMAS Michèle	Absente pour démission
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	